



Nouvel Elan n°96

Bonne rentrée
à tous

Conçu et réalisé par la commune de Chézy sur Marne

www.mairie-chezysurmarne.fr

I P N S Septembre 2021

Sommaire

Travaux **Page 3**

- Entretien des arbres dangereux
- Enfouissement des réseaux électriques Rue du Paradis et Rue des Faubourgs
- Aménagement de l'aire d'apport volontaire du Moncet
- Réfection de la Route d'Harmandot
- Intempéries du 19 juin 2021

Informations générales **Page 6**

- Rentrée scolaire
- Pôle médical
- Infraction abandon d'ordures ménagères
- Animaux domestiques
- changement de propriétaire de la Pizzeria

Associations **Page 9**

- Pass sanitaire SPORT
- Anciens combattants
- Bibliothèque municipale
- Union Sud Aisne Football Club
- Gymnastique volontaire de Chézy
- Tennis Club de Chézy
- Comité des fêtes

Travaux

Entretien des arbres dangereux :

Après consultation des entreprises, la société ACO Arboricole a procédé à l'élagage des arbres dangereux sur la commune afin d'éviter tout accident humain et matériel.



- * Les deux ifs et les deux tilleuls de l'entrée du cimetière.
- * Un acacia Rue de la Poste.
- * Un conifère près du pont du Dolloir, Avenue de la Libération (sécurisation du poste EDF).



Une étude est en cours pour sécuriser les bordures du Dolloir entre le Pont SNCF et la Marne. Nous rappelons aux riverains qu'ils doivent entretenir les rives du Dolloir les concernant.

Enfouissement des réseaux électriques Rue du Paradis 1ère partie, Rue des Faubourgs et Rue Saint Martin :

Avant



Après



La suppression des supports électriques rue du Paradis, de l'Ange Armé et la rue des Faubourgs s'est achevée courant juin 2021.

Les travaux de la deuxième tranche, rue du Paradis, sont prévus semaine 38 ou 39 pour une durée de deux mois.

Coût résiduel pour la commune, deuxième tranche : 93 000 €

L'enfouissement de la ligne moyenne tension (HTA), dernier tronçon chemin du CSA et fin de la route des Roches sera effectué simultanément.

Aménagement de l'aire d'apport volontaire du Moncet :

Afin d'améliorer l'accès aux conteneurs verres et papiers, des travaux sont prévus à l'entrée du Moncet. Ils devront permettre de sécuriser la prise des apports verres, papiers par la création d'une plate-forme adaptée aux camions.

Les travaux permettront la mise en place d'un espace paysager et d'un réseau pluvial.



Réfection de la route d'Harmandot :



La réfection de la route d'Harmandot qui devait commencer courant avril a été retardée à cause des conditions météorologiques. La Société COLAS a débuté les travaux courant juin. Le revêtement de finition fibré a été posé fin Août 2021.

Coût : 32 239.80 € HT dont 20 460 € de subvention départementale



Intempéries du 19 juin 2021 :

Un très violent orage de grêle a frappé notre village le 19 juin 2021 à 19h00.

Les pompiers, très vite mobilisés, ont installé leur poste de commandement sur la Place de la Mairie. Ce poste de commandement, composé des services de sécurité, du Maire, des Adjointes, du secrétariat de Mairie et de la Sous-Préfecture, chargé d'évaluer les risques et de gérer les urgences, est resté opérationnel pendant 8 jours avec une amplitude de 10 heures journalière. La cellule de crise a ensuite été transférée à la Municipalité en liaison directe avec les services préfectoraux avec les mêmes compétences.





A la demande et en présence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la région Hauts de France, Monsieur Gérard Darmanin, Ministre de l'Intérieur, s'est déplacé à Chézy sur Marne le 22 juin 2021 et le 28 juillet 2021 pour évaluer l'ampleur des dégâts et a nommé Monsieur François-Xavier Bieuville, Haut-Fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, auprès du Préfet de l'Aisne. Il aura pour mission de coordonner, de développer les différentes actions auprès de la population et de faciliter la mise en place de tous corps de métiers en fonction des disponibilités de matériaux. Une tuilerie a déjà réservée un tiers de ses fabrications pour le Sud de l'Aisne.

Aide à la reconstruction / Diagnostic :

Vous avez reçu dans votre boîte aux lettres, un document concernant l'orage de grêle du 19 juin 2021.

Ce document, exploité par le Haut Fonctionnaire François-Xavier BIEUVILLE, définira les priorités d'exécution de travaux en cette période de difficultés d'approvisionnement de certains matériaux et surtout de main-d'œuvre.

Certains délais nous laissent penser que la réfection de la totalité des toitures du Sud de l'Aisne ne sera pas terminée pour la fin de l'année et que la mise en place de bâchage de « type lourd » doit être envisagée.

Nous attendons tous rapidement les conclusions et actions de cette mission ministérielle.

Par ailleurs, un guichet unique a été mis en place pour que particuliers et entreprises puissent poser toutes questions en lien aux intempéries. Ce guichet unique est disponible au 03 23 21 84 25 et par mail à pref.intemperiesjuin2021@aisne.gouv.fr.

A ce jour, des rendez-vous avec les compagnies d'assurances sont programmés afin d'obtenir des réponses précises sur les anomalies constatées (délais d'expertises, prise en charge des dégâts non acceptable).

Informations Générales

Effectifs du groupe scolaire :

L'école primaire Christian Cabrol regroupe cette année :

88 élèves en maternelle et 150 élèves en élémentaire.

Nous accueillons trois nouvelles institutrices : Madame Astrid PADER pour la classe de CE2, Madame Virginie NICOLI pour la classe de CM1/CM2 et Madame Lisa FIENIE pour la classe de CM2.

VILLAGE	NOMBRE D'ENFANTS		
	Maternelle	Primaire	
MONTFAUCON	5	11	16
LA CHAPELLE	12	24	36
BONNEIL	15	15	30
ESSISES	6	15	21
AZY SUR MARNE	13	13	26
CHEZY SUR MARNE	37	72	109
	88	150	238

Tableau au
02/09/2021

Rentrée scolaire :

A la rentrée 2021, le protocole sanitaire appliqué dans les écoles, collèges et lycées sera de **niveau 2**.

Concrètement cela signifie que :

- Le port du masque pour les enfants et les adultes est obligatoire dans un rayon de 50 mètres de l'école.
- Les cours seront en présentiel en école primaire.
- Maintien de mesures renforcées d'aération et lavage des mains.
- Port du masque obligatoire pour le personnel et les élèves à partir de l'école élémentaire.
- Limitation du brassage obligatoire par niveau.
- Désinfection plusieurs fois par jour des surfaces les plus fréquemment touchées et des tables des réfectoires après chaque service.
- Les activités sportives et physiques sont autorisées à l'intérieur et à l'extérieur. Néanmoins, pour les activités en intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée en fonction de la pratique sportive.
- Fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif.

Pôle médical :

En préparation d'un prochain départ à la retraite de nos trois médecins échelonné sur un temps relativement court, la municipalité s'est réunie avec les trois médecins et les deux pharmaciennes pour travailler sur le problème de remplacement et de la continuité de leur activité auprès de la population.



Après deux réunions en 2020, une piste pour la venue de plusieurs médecins commence à se dessiner. Cependant, si ce projet devait aboutir, ce ne serait pas avant juin 2022 et avec des dérogations administratives des autorités médicales.

La municipalité a rencontré également la Directrice et le médecin chef de l'hôpital de Château-Thierry.

Cette réunion pourrait conduire à la venue de médecins spécialisés au cabinet de Chézy avec des périodicités à définir.

Contrairement à la ville de Château-Thierry, la commune de Chézy-sur-Marne, n'est pas en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ni en Zone d'Accompagnement Régional (ZAR) et ne peut bénéficier des aides de l'État, comme des aides à l'installation, l'exonération des charges et d'impôts pendant 7 ans.

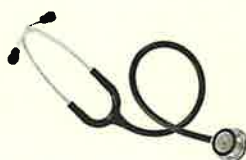
Par conséquent, afin d'accueillir de nouveaux médecins, la commune devra faire de gros efforts financiers pour se mettre au niveau des aides accordées sur d'autres secteurs, si l'état ne classe pas Chézy en ZRR et ZAC.

Bien évidemment, la municipalité le fera pour accueillir des médecins et afin de conserver un service médical essentiel à la population.

La municipalité a écrit à l'Agence Régionale de Santé et au Président du Conseil de l'Ordre des médecins pour exposer ses grandes difficultés face à ces remplacements.

Une nouvelle réunion doit avoir lieu très prochainement avec tous les professionnels de santé de la commune pour solutionner ce problème de remplacement des médecins. La désertification médicale est nationale et tend à s'accroître de jour en jour.

Gardons notre optimisme et continuons à trouver des solutions pour tous.



Infraction abandon d'ordures ménagères :

Depuis le mois de décembre 2020, l'infraction de dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors emplacements autorisés est plus sévèrement sanctionnée. C'est 135 € d'amende à régler dans les 45 jours. Au-delà de ce délai, l'amende passe à 375 €. Plusieurs enquêtes sont en cours sur notre territoire.

Animaux domestiques :

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des micro-organismes et virus.



Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol puisse gâcher une chaussée ou un parterre fleuri, rien n'égale des déjections de chien non ramassées. De quoi vous mettre de mauvaise humeur...



Tous les chiens circulant sur la voie publique, dans les parcs ou jardins communaux et chemin communaux, doivent être tenus en laisse et équipés d'une muselière pour ceux relevant des catégories de chiens dangereux. Cette catégorie doit être déclarée en Mairie. En cas de morsure, le propriétaire doit fournir un constat vétérinaire de non dangerosité. Tout chien en divagation, c'est-à-dire quand il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, peut être placé à la fourrière animale.

Une déclaration doit être effectuée en mairie par le propriétaire du chien en cas de morsure d'une personne.

Nouveaux propriétaires de la Pizzeria « La Prestige du Dolloir » :

Bienvenue à Benjamin et Audrey JACQUIOT nouveaux propriétaires de la Pizzeria « La Prestige du Dolloir ».

Ils vous accueilleront du mardi midi au samedi soir.



Associations

Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE

Qu'est ce que le Pass sanitaire ?

Présenter soit :

- Un schéma vaccinal complet
- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19

Qui contrôle le Pass sanitaire ?

Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Il doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.

PRATIQUE DE LOISIR ET DE COMPÉTITION

Mineurs

Exemption de Pass Sanitaire jusqu'au 30 septembre 2021 quel que soit le lieu de pratique.
Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique.

Majeurs

Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public.
Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique. Toutes pratiques autorisées.

PORT DU MASQUE

Etablissement recevant du public (salle sport, piscine, patinoire)

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accès aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.

Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)

Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les Etablissements Recevant du Public. Il permet de mettre en oeuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).

SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS

A la suite du décès de notre ami Jean BERJOT, les combattants de Chézy ont cherché un nouveau président sous peine de voir leur section disparaître ou, tout au moins, être regroupée avec le secteur de Charly-sur-Marne. Cela aurait été regrettable puisque nous avons encore une cinquantaine d'adhérents en tenant compte des 5 communes qui composent notre section (Chézy-sur-Marne, Essises, La Chapelle-sur-Chézy, Montfaucon et Viels-Maisons), une cinquantaine d'adhérents qui se connaissent bien et apprécieraient de se retrouver rapidement dès que les contraintes sanitaires seront levées.



Malgré les nombreuses responsabilités qu'il assume déjà, Jean-Paul MARTIN, OPEX de Chézy-sur-Marne, membre de notre section depuis de nombreuses années, a accepté de devenir président et a été élu à l'unanimité. Qu'il en soit remercié.

La composition du nouveau bureau a été envoyée à la sous-préfecture : président Jean-Paul MARTIN, secrétaires Claude SIRONVAL et Firmin BERJOT, trésorière Micheline LE BRUN.

En même temps que la candidature du président, nous avons proposé par courrier à chaque adhérent une nouvelle dénomination pour notre association afin d'y intégrer les OPEX (Opérations Extérieures). Nous en avons déjà 2 dans nos rangs.

A l'unanimité – 1 voix, ce sera donc maintenant **ACPG-CATM-TOE-OPEX et VEUVES**.

Les anciens d'Afrique du Nord (CATM) sont presque tous octogénaires. Ils souhaitent que l'association perdure malgré les problèmes de santé qui se multiplient et que des plus jeunes prennent la relève et perpétuent le Devoir de Mémoire.

Merci à tous, anciens combattants, veuves, sympathisants, pour votre fidélité et votre dévouement.

La commémoration du 8 mai 2021 s'est déroulée en comité réduit compte-tenu des mesures sanitaires liées à la COVID. Merci à Rudy CHARRIER pour sa participation.





BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Centre Fiévet - Avenue du Général Leclerc (vers la gare)
02570 CHÉZY SUR MARNE

☎ 03 23 82 41 22
bibliotheque-chezy@orange.fr

LA BIBLIOTHÈQUE VOUS ACCUEILLE LES JOURS SUIVANTS :

MERCREDI DE 14 H 30 à 16 H 30
SAMEDI DE 10 H 30 à 12 H 00

**LES PERMANENCES DU LUNDI DE 16 H 30 À 18 H 00 REPRENDRONT
À PARTIR DU 4 OCTOBRE**

LES CONSIGNES SANITAIRES ACTUELLES SONT :

- PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE POUR TOUT ADULTE.
LES ADOLESCENTS DE 12 À 17 ANS DEVRONT LE PRÉSENTER
DÈS LE 1^{er} OCTOBRE.
- PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE DÈS 6 ANS.
- GEL HYDROALCOOLIQUE À L'ENTRÉE.
- RESPECT DES GESTES BARRIÈRES.

Pour les personnes n'ayant pas de pass sanitaire, il sera toujours possible de rendre et d'emprunter des documents sans entrer dans les locaux.

La bibliothèque vous propose une large gamme
D'OUVRAGES POUR ADULTES, ADOS ET ENFANTS :

ROMANS, POLICIERS, SCIENCE-FICTION, BIOGRAPHIES, DOCUMENTAIRES,
MAGAZINES, REVUES ENFANTS, CONTES, HISTOIRE DE FRANCE, LIVRES AUDIO
VOUS ATTENDENT...

Le prêt 2 fois par an par la BDA (Bibliothèque Départementale de l'Aisne) de Laon et les navettes mensuelles renouvellent la diversité de notre stock et nous permettent de répondre à vos demandes spécifiques. À tout moment, vous pouvez demander un ouvrage qui ne se trouve pas en rayon. Grâce à la navette mensuelle, nous nous ferons un plaisir de satisfaire, dans la mesure du possible, vos attentes ou vos envies.

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 € PAR FAMILLE

Si vous souhaitez intégrer notre équipe de bénévoles pour accueillir le public et les écoles, merci de bien vouloir nous contacter par mail.

À TRÈS BIENTÔT À LA BIBLIOTHÈQUE



En ces temps difficiles dus à l'urgence sanitaire, nous avons dû nous adapter pour accueillir les licenciés dans les meilleures conditions possibles afin qu'ils continuent à pratiquer leur sport favori tout en respectant les mesures sanitaires qui s'imposent et qui sont là pour les protéger ; pour nous protéger. Maintenant nous souhaitons aller de l'avant et oublier ces deux dernières saisons.

Pourquoi s'inscrire à L'USA.FC ?

Tout d'abord c'est un club familial à échelle humaine, nous n'accueillons pas plus de licenciés que nos capacités nous le permettent, nous préférons faire un football de qualité et non un football de quantité, nos éducateurs sont formés et nos licenciés sont accueillis dans les meilleures conditions.

Nous avons organisé plusieurs actions, la dernière, aux vacances de février, un stage pour les enfants, avec formation à la pratique du football, mais aussi sensibilisation à la nature en les faisant participer à une opération nettoyons la nature,

Nous avons à notre disposition pour évoluer 4 terrains en herbe, 1 stabilisé et 2 gymnase répartis sur les communes de Charly sur Marne, Chézy sur Marne et Nogent l'Artaud. Notre équipe phare évolue en Régional 2 nous sommes le plus haut niveau du Sud de l'Asine.

Nous recherchons des joueurs et dirigeants de toutes catégories allant des plus petit, 5 ans jusqu'aux plus grands 77 ans

Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre pour faire un essai.

Vous pouvez nous suivre :

Site internet de notre club : <http://usa-fc.footeo.com>

Notre page Facebook : Union Sud Aisne Football Club

USA.FC

UNION SUD AISNE FOOTBALL CLUB





L'été continue, malgré tout il faut songer déjà à la rentrée. A ce jour de la préparation des articles du nouvel élan nous ne savons pas encore où nous en serons de la pandémie. Serons nous contraint encore à des mesures draconiennes ? Mais nous prévoyons de reprendre nos cours de gym à partir du 2 septembre et de yoga le vendredi 3 septembre.

Nous sommes malheureusement obligés de fermer le cours du mardi soir faute d'adhérents pour le maintenir. Toutefois en fonction des nouvelles inscriptions pour la saison 2021 2022 nous pourrons le ré ouvrir si la demande se fait sentir. La pandémie étant passée par là, le club ne peut pas financièrement assumer un cours déficitaire. Si vous êtes intéressés par ce cours du mardi soir 20h30 21h30 vous pouvez vous faire connaître par SMS auprès de Françoise DOUCET Tél. 06 14 24 80 58. Nous vous contacterons pour vous tenir au courant de l'évolution des demandes.

Et pour les ados nous pouvons également les accepter à partir de 14 ans.

Nous vous rappelons aussi que les cours sont mixtes et que les messieurs peuvent y trouver aussi leur compte et leur place. Messieurs venez tester 1 ou 2 cours gym ou et yoga peut-être seriez- vous satisfaisait de ses bienfaits physiques et mentaux.

Avantages et bienfaits de la gym

- La gym renforce les muscles et assouplit les articulations
- La gym apporte tonus souplesse et énergie
- La gymnastique travaille tout en douceur le système cardiovasculaire et la respiration
- La gym favorise la relaxation et le bien être
- La gymnastique permet de redécouvrir son corps
- Pratiquer de la gymnastique douce permet de se reconnecter et de se sentir mieux dans son corps et ainsi, d'augmenter la confiance en soi



Avantages et bienfaits du yoga

- Le yoga renforce votre force, agilité et souplesse
- Le yoga améliore la mémoire et le fonctionnement cognitif
- Le yoga stabilise la prise de poids
- Le yoga diminue naturellement les douleurs
- Le yoga réduit le stress et l'anxiété.
- En conclusion, le yoga est un art de vivre et une activité physique complète pour le corps et l'esprit.

renseignements tél. 06 07 63 45 14

ou <http://gvcm-chezysurmarne.fr>

PLANNING	mardi 10h30-11h30	gymnastique	Espace P. ESCHARD
	vendredi 17h15-18h15	gymnastique	Espace P.ESCHARD
	jeudi 10h30-11h30	gymnastique	BOURESCHES
	vendredi 18h30-19h30	yoga	Espace P.ESCHARD



LE TENNIS CLUB DE CHEZY

Les adhérents du club ont pu voir dès le mois de juin la reprise progressive des activités, tous les terrains étaient accessibles et le tournoi de double commencé l'année dernière a été relancé par notre juge-arbitre Valentin PETIT.

Conscient des contraintes subies par les joueurs depuis le début de la crise sanitaire, le Comité Directeur en réunion le 27 mai dernier a décidé à l'unanimité une baisse de la cotisation club de 50% pour la saison à venir. Ainsi toutes les personnes intéressées par notre sport, jeunes ou moins jeunes, débutants ou confirmés, pourront dès le mois de septembre venir s'inscrire sans que l'aspect financier ne soit un véritable frein. En effet, voici les tarifs proposés licence comprise pour la saison 2021/2022 : pour les adultes 80 euros, jeunes nés en 2004 et 2005 : 48 euros et enfants nés de 2006 à 2021 : 35 euros.

Les dates de permanences qui vous permettront de rencontrer un dirigeant du club pour finaliser vos démarches d'inscription sont :

Vendredi 3 septembre de 17h30 à 19h30

Dimanche 5 septembre de 9h00 à 11h00

Vendredi 10 septembre de 18h00 à 20h00

Dimanche 12 septembre de 9h00 à 11h00

Samedi 18 septembre de 10h00 à 12h00

A très bientôt.



Joueurs de l'équipe +45 ans



Joueurs de l'équipe +35 ans



Quelques informations du Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes (CdF) s'est réuni lundi 6 septembre pour décider du programme de fin d'année 2021, avec notamment deux sujets brûlants : le **LOTO** d'Octobre et la **Foire Brocante** de mi-novembre.

Par l'intermédiaire de la Municipalité, les Services de la Préfecture avaient été consultés. Il ressort de la réponse préfectorale en date du lundi 6 septembre en matinée, que le dispositif de protection sanitaire à mettre en place (contrôle du pass sanitaire, faire respecter le port obligatoire du masque, faire respecter les gestes barrière, prévoir un espacement des stands et un seul sens de circulation...), dépasse les possibilités techniques du CdF d'autant qu'à ces mesures sanitaires s'ajoutent les mesures VIGIPIRATE toujours en vigueur (dispositif anti véhicules bélier aux cinq entrées, filtrage des chineurs ...).

Après avoir longuement analysé et discuté diverses possibilités, les membres du CdF, qui ne mettent pas en question le bien fondé de la politique de sécurité, ont estimé ne pas être en mesure d'appliquer les directives et recommandations préfectorales. Ils ont donc décidé à l'unanimité de ne pas organiser le LOTO d'oct 2021 et d'annuler la 49^{ème} Foire Brocante de Chézy sur Marne.

